

### Rapport de gestion Exercice 2018 (du 01-01-2018 au 31-12-2018)

#### 1. Activités de la société au cours de l'exercice écoulé

La fréquence des conseils de gestion a été réduite pour s'établir à 3 conseils en 2018. Cette évolution du nombre de réunions des administrateurs a été engagée dans l'optique d'affiner le rôle du conseil de gestion autour de trois actions principales : le contrôle de la bonne gestion de la société dont en particulier le contrôle des comptes, les décisions stratégiques ayant un impact sur l'opérationnel à court terme dont l'engagement des dépenses, l'amorçage d'un travail de stratégie à plus long terme. L'objectif est en particulier de ne pas créer de redondances superflues avec les groupes de travail opérationnels et de clarifier la relation entre l'opérationnel et l'organe de gouvernance.

Le début de l'année 2018 a vu le raccordement et la mise en service des derniers sites de la tranche 1. Il a alors été question de faire le bilan des travaux menés jusqu'alors en termes de capitalisation des connaissances, d'organisation et de ressenti des bénévoles investis.

Nous avons en particulier accueilli Mlle Camille De Boni entre mars et mai dans le cadre d'un stage de 7 semaines durant lequel elle a établi un premier bilan du fonctionnement d'Energ'Y Citoyennes (EYC) depuis son lancement. Sur la base d'interviews de nombreux membres actifs (bénévoles, administrateurs) et partenaires (communes notamment), Camille a fait émerger les craintes et souhaits existant au sein de notre société.

Les constats ont été partagés à la fin du premier semestre puis nous avons organisé un séminaire le samedi 6 octobre pour partager l'état des lieux, les contraintes de l'entreprise, clarifier les objectifs d'EYC et sa stratégie. Ce séminaire a mobilisé pendant toute une journée 13 bénévoles actifs dans des groupes de travail et/ou au sein du conseil de gestion.

Outre des enjeux de clarification sur des aspects juridique, ce séminaire a abouti entre autres aux décisions structurantes suivantes :

- EYC peut faire appel à des investisseurs institutionnels si le contrôle reste citoyen. Cette question était en particulier très structurante dans le cadre de l'appel à projet Territoire d'Innovation auquel nous avons répondu en 2019 ;
- EYC a réaffirmé son objectif opérationnel de déployer 1 MWc à l'horizon 2020 ;
- EYC a exprimé l'ambition de déployer 4 MWc à l'horizon 2023 sous réserve de professionnaliser son fonctionnement ;
- Pour accompagner le développement et le financement des projets, EYC a défini comme objectif d'avoir 100 associés de plus en 2019 et 150 associés supplémentaires en 2020.

EYC a par ailleurs clarifié sa stratégie suivant les 4 axes suivants :

- EYC va tacher d'approfondir son partenariat avec les collectivités le cas échéant au travers d'une charte d'engagement ;

- EYC doit augmenter sa force et sa mobilisation pour atteindre ses objectifs de déploiement de nouveaux projets de production d'énergies renouvelables. Cela passe par plus de bénévoles et la possibilité de salarier des activités en interne ou en externe ;
- EYC travaille en partenariat avec les acteurs privés pour réaliser les projets. Cela implique des notions de confiance, de durée, de transparence, de partage des risques pour que tout le monde progresse ;
- EYC se préoccupe d'éthique par rapport à l'objet social de la société.

A la suite de ce séminaire, un groupe de travail a été lancé pour proposer des évolutions d'organisation interne des groupes de travail et de structuration de l'organisation des différents groupes de travail entre eux. Ces travaux se sont poursuivis au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Par ailleurs, il a été décidé que nous étudions la faisabilité de la création d'une association ou d'une fondation en vue de porter le bénévolat et éviter tout risque de requalification en travail déguisé. Ce point a été validé par le conseil de gestion et devra être traité en 2019.

La première tranche de travaux, qui était notre prototype, avait généré une quantité de travail conséquente notamment de la part des bénévoles du GT Technique. Nous avons ainsi subi une certaine fatigue du collectif durant la fin du premier semestre et une partie du second semestre. EYC manquait de bénévoles actifs pour partager la charge des actions à mener. En conséquence le GT Communication a structuré son action afin de mieux cibler les citoyens susceptibles de nous rejoindre, et de faciliter leur intégration dans les groupes de travail. Le fonctionnement d'EYC, les rôles à jouer et les tâches prioritaires à combler ont été rendus plus explicites. Un premier apéro solaire (réunion conviviale de présentation d'EYC en petit comité dans un bar de la Métropole) a été organisé en novembre 2018.

Le groupe communication a participé à des évènements tout au long de 2018 tels que :

- Les Fêtes Révolutionnaires de Vizille en juin 2018 ;
- Le village des Alternatives Alternatiba à Grenoble en septembre 2018 ;
- Le forum des associations d'Echirolles en septembre 2018 ;
- Le mois de l'ESS organisé par Alpes Solidaires Grenoble en Novembre 2018.

Notre projet a par ailleurs été cité dans le cadre du film « Après Demain » de Cyril Dion diffusé à la télé en novembre 2018.

Les actions entreprises ont nettement accéléré le rythme des recrutements et ont permis d'améliorer l'entrée dans notre collectif de nouveaux bénévoles actifs et motivés par le projet. Par contre le nombre des parts par associé a légèrement diminué de sorte que nous cherchons encore notre rythme en termes de levée des capitaux. Ce rythme reste encore à accélérer.

En termes de déploiement de nouveaux projets de toitures solaires, nous avons choisi de relancer les projets à partir du 1<sup>er</sup> semestre 2018. L'objectif était de prioriser dans la tranche 2 un premier ensemble de toitures pressenties comme les plus pertinentes (toitures de 36 kWc et 100 kWc avec les études structures les moins risquées et des rentabilités espérées suffisante pour diminuer nos risques) puis de fonctionner en série avec un second ensemble de toiture dans la foulée.

Dans cette optique nous avons déposé un dossier auprès de la région pour une subvention d'investissement en tant que projets participatifs. La région nous a accordé un droit de tirage pour 200 k€ de subvention d'investissement à utiliser sous 3 ans pour un certain ombres de couts éligibles de la tranche 2. Nous avons par ailleurs bénéficié de la part de la région du service de StartEnR qui a pris en charge des études structure à risques d'une valeur équivalente à 15 k€.

En parallèle, nous avons répondu aux appels à manifestation d'intérêt (AMI) organisé par les villes de Echirolles, Grenoble, et Varcis Allières et Risset sur les toitures qui avaient été au préalable évaluées comme potentiellement intéressantes : nous avons emporté ces AMI pour un pool de 9 toitures à équiper.

En effet depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2017, la législation oblige les collectivités à réaliser une publicité de toute mise à disposition de domaine public.

A ce pool s'ajoute une dixième toiture à La Tronche, dont la délibération du Conseil Municipal de 2016 attribuait l'autorisation à EYC d'équiper ce site, soit avant l'entrée en application de la nouvelle législation.

Nous envisagions alors de lancer les premières demandes de raccordement à l'automne. Plusieurs des toitures envisagées de façon prioritaires étaient sur Grenoble.

Suite à des échanges avec les services de la ville Grenoble, nous avons dû décaler nos plannings. Nous avons été confronté à des demandes bloquantes de la part de différents services ainsi que d'un bureau d'architecte tour à tour sur des aspects d'assurance, d'urbanisme et d'esthétisme. Nous avons dû développer un certain niveau d'expertise interne, notamment sur la question des assurances, afin de prouver à nos interlocuteurs le bien fondé de nos dires.

La situation est aujourd'hui clarifiée mais les projets ont été figés au second semestre 2018 contrairement à notre souhait. Le travail a été très conséquent pour conserver de bonnes chances de construire des toitures en 2019.

Au niveau du conseil de gestion, nous avons choisi de profiter de la subvention de la région pour mettre en place des budgets de gestion des risques qui nous permettrons d'accélérer le développement de production par EYC.

Nous avons réobtenu en le statut ESUS (entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) pour une durée de 2 ans. Par contre ce statut nous conduit à mettre 75% des bénéfices en réserves impartageables. Dès lors le conseil de gestion a défini l'objectif cible d'un dividende de 1% associé à l'augmentation de la valeur de la part. Pour ce faire nous devons viser des grappes de projets ayant une rentabilité supérieure à 5% avant remboursement de la dette bancaire. C'est désormais notre cible.

En termes de prospective, nous avons travaillé en collaboration avec Grési21 et Buxia Energies dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » lancé par l'état en 2018 (financement par le Plan d'Investissement d'Avenir dit PIA3). Cet appel à projet fonctionne en deux temps. D'abord, en 2018, une subvention à des territoires intéressés pour réaliser des travaux d'ingénierie visant à faire mûrir des projets d'innovations sur le territoire. Dans un second temps, en 2019, dépôt d'un dossier définitif dans le cadre de l'appel à projet « Territoire d'innovation » permettant de bénéficier de subvention et/ou d'apports de capitaux de l'état.

En réponse à ces deux phases de consultation de l'état, Grenoble Alpes Métropole a organisé la réponse du territoire appelée GREAT (GREnoble Alpes Together) à laquelle nous avons contribué via une fiche projet commune avec Grési21 et Buxia Energies.

Grace à ce dispositif, nous avons bénéficié de deux études en 2018 :

- Une première étude réalisée par Hespul sur le potentiel de toitures solaires sur le territoire de la Métropole nous permettant de mieux appréhender le nombre de sites existant et les types d'installation à prioriser (notamment des toitures de 100 kWc et entre 100 et 500 kWc).
- Une seconde étude sur les enjeux de la mutualisation et de la professionnalisation de nos activités en lien avec Grési21 et Buxia Energies, voire d'autres centrales villageoises.

Une réponse complète a été déposée en 2019 dans laquelle nous envisageons de demander un apport de capital de l'ordre de 500 k€ de la part de l'état en plusieurs étapes entre 2020 et 2023. L'idée serait que le capital de l'état vienne en quelque sorte abonder le capital levé auprès des citoyens afin d'augmenter notre capacité d'action. Nous avons aussi demandé une subvention pour financer des actions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le traitement du dossier est en cours.

Nous avons également travaillé à des réponses à appels à projet européen, mais ces réponses n'ont pas abouti pour l'instant. Une nouvelle opportunité pourrait être possible début 2020.

## 2. Bilan de la production d'électricité au 31 décembre 2017

Bâtiments concernés*	Commune	Date de mise en service	Production 2018
École primaire de la Monta	St-Égrève	16 octobre 2017	10 720 kWh
École maternelle du Pont de Vence	St-Égrève	6 novembre 2017	10 700 kWh
Centre de Loisirs et de Culture	Eybens	13 novembre 2017	11 120 kWh
École du Bourg	Eybens	13 novembre 2017	9 840 kWh
Église St-Ferjus	La Tronche	20 novembre 2017	10 880 kWh
École Coteau	La Tronche	26 décembre 2017	10 030 kWh
Salle polyvalente A. Martin	Échirolles	4 janvier 2018	9 470 kWh
Logement Couturier	Échirolles	4 janvier 2018	11 580 kWh
École primaire Malherbe	Grenoble	7 février 2018	10 260 kWh
École primaire Clémenceau	Grenoble	19 février 2018	10 220 kWh
École primaire Menon	Grenoble	19 février 2018	9 520 kWh
École primaire J. Racine	Grenoble	19 février 2018	9 710 kWh
* chaque toiture = 60 m <sup>2</sup> ≈ 9 kWc		<b>Production totale</b>	<b>124 050 kWh</b>

Cette production électrique représente près de 340 kWh par jour, soit l'équivalent de la consommation journalière moyenne de plus de 46 foyers (hors chauffage et production d'eau chaude).

## 3. Présentation des comptes annuels d'Energ'Y Citoyennes

La comptabilité est assurée au quotidien par Mr. Pillette, responsable administratif et financier d'Enercoop Rhône Alpes. Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une convention qui inclut une contractualisation avec le cabinet d'expertise comptable de Mme Teston, qui a assuré la clôture et la présentation des comptes.

Conformément à l'article 28 des statuts de la société, l'exercice comptable 2018 a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et s'est achevé le 31 décembre 2018.

La société ne dépasse, à la clôture de l'exercice 2017, aucun des deux seuils suivants : total du bilan de 1 000 000 € et montant hors taxe du chiffre d'affaires de 2 000 000 € ; ni, par ailleurs, un troisième seuil concernant le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice de vingt. Par conséquent, conformément aux articles R227-1 et L227-9-1 du Code de commerce, nous ne sommes pas tenus de désigner un commissaire aux comptes. Les comptes ont cependant été certifiés par Mme R. Teston, en sa qualité d'expert-comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables à Grenoble.

Bilan au 31 décembre 2018			
Actif		Passif	
Immobilisations corporelles	258 452 €	Capital social	150 800 €
Immobilisations incorporelles	47 274 €	Résultat de l'exercice	5 617 €
		Autres fonds propres	-9 410 €
<b>Actif immobilisé</b>	<b>305 725 €</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>147 007</b>
Créances Clients	20 689 €	Emprunts Caisse d'Epargne (20 ans)	258 400 €
Autres Créances	12 827 €	Dettes fournisseurs	4 479 €
Comptes de régularisation	1 709 €		
Disponibilités	68 936 €		
<b>Actif circulant</b>	<b>104 162 €</b>	<b>Dettes</b>	<b>262 879 €</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>409 887 €</b>	<b>Total du Passif</b>	<b>409 887 €</b>

Compte de résultats au 31 décembre 2018			
Produits		Charges	
Produits d'exploitation	30 736 €	Autres achats et charges externes	5 705 €
		Impôts, taxes et vers. assimilés	185 €
		Dotations aux amortissements	18 756 €
Produits financiers	0 €	Charges financières	473 €
Produits exceptionnels	0 €	Charges exceptionnelles	0 €
<b>Total des produits</b>	<b>30 736 €</b>	<b>Total des charges</b>	<b>25 119 €</b>

Les revenus de la société sont liés à la vente de l'électricité produite par ses installations de production à partir de ressources renouvelables. La facturation de cette production a été finalisée à l'issue de chaque période d'une année. Les premières installations photovoltaïques du projet Solaire d'ici ayant été mises en service à l'automne 2017, leur production a été facturée à l'automne 2018. Le paiement par EDF a été obtenu dans un délai de quelques mois. Les premiers paiements par GEG auront lieu en 2019. Le Chiffre d'affaire a été constitué sur la base des sommes du au prorata temporis.

S'agissant des charges de l'exercice 2018 (5 705 €), nous pouvons les répartir en deux grandes catégories :

- Dépenses principales relatives au fonctionnement de la société :
  - Rémunération d'intermédiaire et honoraire, relatifs à la comptabilité (1500 €) ;
  - Frais bancaires et assimilés (601 €).
- Dépenses principales relatives aux installations photovoltaïques :
  - Primes d'assurances des installations (1 560 €) ;
  - Location immobilière des toitures (877 €)
  - Intérêt bancaire (473 €)

Le montant des dotations aux amortissements (18 756 €) a augmenté par rapport au précédent exercice du fait que les installations ont toutes été mises en services début 2018. Les règles d'amortissements adoptées sont les suivantes :

- Études préliminaires : 5 ans
- Études de maîtrise d'œuvre des installations : 10 ans
- Installations photovoltaïques : 20 ans
- Onduleurs, GSM, dispositif arrêt d'urgence : 12 ans

## 4. Affectation du résultat de l'exercice et éventuelle distribution d'un dividende

Le Conseil de gestion de la société propose d'affecter la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 5 617 €, au compte de « report à nouveau », dont le montant est donc porté à - 3 793 euros.

Compte tenu du caractère déficitaire du compte de « report à nouveau », il n'est pas proposé de distribution de dividendes aux actionnaires d'Energ'Y Citoyennes.

6

## 5. Conventions réglementées

Conformément à l'article L227-10 du Code de commerce, le président d'une SAS est tenu de présenter aux associé-e-s un rapport sur les conventions intervenues directement, ou par personne interposée, entre d'une part la SAS, et d'autre part son président ou l'un de ses dirigeants. Cet article n'est cependant pas applicable « *aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales* ». A défaut d'une définition précise de ces dernières, et dans un souci de transparence à l'égard des associé-e-s, liste est donnée ci-dessous de toutes les conventions passées, directement ou non, avec des membres du Conseil de gestion d'Energ'Y Citoyennes, mais aussi avec ses autres associé-e-s :

- Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre d'une convention de partenariat multi partite impliquant également ENEDIS (Gestionnaire du réseau d'électricité) et le SEDI (syndicat d'énergies de l'Isère), pour l'accompagnement sur le territoire de La Métro, hors la commune Grenoble, de la SAS Energ'Y Citoyennes dans le raccordement de ses installations photovoltaïques sur le territoire de la métropole grenobloise.
- Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre d'une convention de partenariat multi partite impliquant également GEG (Gestionnaire du réseau d'électricité) pour l'accompagnement de la SAS Energ'Y Citoyennes, sur le territoire de la commune de Grenoble, dans le raccordement de ses installations photovoltaïques.
- Les ville d'Échirolles, Eybens, Grenoble, St-Egrève et La Tronche pour des « *conventions d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation de centrales photovoltaïques* » ; c'est dans ce cadre que ces collectivités mettent à disposition d'Energ'Y Citoyennes des toitures de bâtiments afin d'y installer sur chacune un ensemble d'équipements de production d'électricité photovoltaïque, moyennant, notamment, une redevance d'occupation proportionnelle à la surface des capteurs solaires installés (1€/m<sup>2</sup>/an, soit 60 €/an par toiture, valable sur toute la durée de la convention, soit 20 ans à compter de la mise en service de l'installation).
- Enercoop Rhône-Alpes : convention de gestion administrative, juridique et comptable, d'un montant forfaitaire de 1100 €ht pour le premier exercice et 850 €ht pour les exercices suivants, renouvelable par tacite reconduction. Si Enercoop Rhône-Alpes n'est pas associée d'Energ'Y Citoyennes, son directeur l'est à titre personnel et en est membre du Conseil de gestion en tant que représentant de la société Énergie Partagée Investissement.

## 6. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice, par le Président et les membres du Conseil de gestion

Bien que non contraint par le code de commerce en raison de la structure juridique d'Energ'Y Citoyennes (SAS : société par actions simplifiée), le Conseil de gestion a cependant souhaité inclure cette liste dans le rapport de gestion, dans un souci de transparence vis-à-vis de l'ensemble des associés.

7

Prénom et Nom	Nom et structure juridique des sociétés	Fonction
Julien Robillard (Président)	RAS	RAS
Jean-Antoine Grillot	RAS	RAS
François Sivardière	RAS	RAS
Benoit Mollaret	RAS	RAS
Marc Mossalgue	RAS	RAS
Daniel Bessiron (Echirolles)	informations non transmises	-
Raphaël Marguet (Grenoble)	Gaz Electricité de Grenoble Eaux de Grenoble Alpes (SPL) eBikeLabs (SAS)	Administrateur Administrateur Directeur Général
Vincent Guillot (Le Sappey)	informations non transmises	-
Frédéric Marillier	Enercoop Rhône-Alpes (SCIC) Enercoop Rhône-Alpes Production (SARL) Energie Partagée Etudes (SAS)Forestener	Directeur Général Gérant Administrateur Administrateur
Marie Filhol (ALEC)	RAS	RAS
Fabienne Mahrez	RAS	RAS
Bertrand Spindler (La Métro)	Pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise (SEM) Parkosol (SASU) SAGES (SPL)	Administrateur Administrateur Administrateur
Arnaud Aubigny	RAS	RAS
Jean-Marc De Boni	ADICIAL	Gérant

## 7. Prises de participation significatives ou prises de contrôle, filiales et sociétés contrôlées, participations croisées

Sans objet, en raison de l'absence totale en 2018 de prises de participation ou de contrôle de quelque nature que ce soit.

## 8. Données sociales

La société Energ'Y Citoyennes n'a employé aucun salarié durant l'exercice 2016-2017. Son activité est prise en charge uniquement par des bénévoles, au nombre d'une vingtaine, réparti-e-s entre des groupes de travail « technique », « supervision et exploitation », « communication » et « administration-gestion ».

Elle a cependant bénéficié de la présence d'une stagiaire en alternance non rémunérée, Benjamin Lepeltier, particulièrement impliquée, de 16 avril au 7 décembre 2018 (stage effectué dans le cadre de sa formation « chargé de projet Énergie et bâtiments durables » à l'ASDER, Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables, Chambéry).

## 9. Actionnariat et capital

À l'issue de son premier exercice (31 décembre 2017), notre société comptait 88 associé-e-s (soit environ 90% de plus qu'à sa création le 29 septembre 2016), pour un capital social de 130 700 € (soit + 80 % environ).

À la clôture de ce second exercice (31 décembre 2018), nous étions 133 associé-e-s (soit une augmentation de 51 % au cours de l'exercice), pour un capital social de 150 800 € (+ 15 % pendant l'exercice) :

- 44 nouvelles personnes physiques ;
- Le Parc naturel régional de Chartreuse (collège des collectivités).

Conformément à nos statuts (art. 24.1), la liste des associé-e-s convoqué-e-s à la présente assemblée générale a été arrêtée le quarantième jour qui la précède, soit le 10 mai 2019. À cette date, Energ'Y Citoyennes comptait 157 associé-e-s, pour un capital social de 167 200 €.

Plus précisément, la répartition du capital social par collège, **au 10 mai 2019** était la suivante :

Collèges	Nb d'associé-e-s	%	Capital	%	Capital moyen
Citoyens	136	87 %	80 200 €	48 %	590 €
Collectivités	11	7 %	18 800 €	11 %	1 710 €
Hébergeurs	0	0 %	0 €	0 %	0 €
Personnes morales	4	3 %	22 000 €	13 %	5 500 €
Fondateurs et parten.	6	4 %	46 200 €	28 %	7 700 €
<b>Total</b>	<b>157</b>		<b>167 200 €</b>		<b>1 065 €</b>

Le graphique ci-dessous illustre les évolutions mensuelles du nombre d'associé-e- d'Energ'Y Citoyennes et de son capital social.





Concernant la structure de l'actionnariat (au 10 mai 2019), les principales observations sont les suivantes :

- Les personnes physiques (136 citoyen-ne-s + 4 fondateurs-trices) représentent 89 % des associé-e-s et 51 % du capital ; 54 % sont des hommes et donc 46 % des femmes, d'âge moyen 44 ans (de 2 à 83 ans, âge du doyen d'Energ'Y Citoyennes).
- La souscription moyenne au sein du collège « citoyens » est de 520 €, déduction faite d'une souscription particulièrement importante de 10 000 € ; 63 % des souscriptions sont de 500 € (suivant en cela la campagne « adoptez un panneau »).
- Quatre gros souscripteurs représentent près de 50 % du capital (Grenoble Alpes Métropole, Énergie Partagée Investissement, Ville de Grenoble, un généreux citoyen) ;
- Les souscriptions publiques (collectivités territoriales - la Métro et 10 communes, la ville de Fontaine nous ayant rejoint début 2019 - et le Parc naturel régional de Chartreuse) représentent 35 % du capital.

Pour mémoire, les souscriptions au capital d'Energ'Y Citoyennes n'ouvrent droit à aucune réduction (ni crédit) d'impôt pour les personnes physiques. Sont en effet exclues du bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu, « les souscriptions au capital des PME qui exercent des activités procurant des revenus garantis en raison de l'existence d'un tarif réglementé de rachat de la production. Ainsi sont notamment exclues les activités de production d'électricité d'origine éolienne ou photovoltaïque », telles que celles exercées par Energ'Y Citoyennes.

## 10. Évènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice ?

Au 4 mai 2019, la production totale cumulée des 12 toitures solaires d'Energ'Y Citoyennes pour le début de l'année 2019 s'est élevée à un peu plus de 42000 kWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de 16 logements (hors chauffage et eau chaude : en moyenne environ 2700 kWh/an).

Bâtiments concernés*	Commune	Date de mise en service	Production au 03-05-2019
École primaire de la Monta	St-Égrève	16 octobre 2017	3 540 kWh
École maternelle du Pont de Vence	St-Égrève	6 novembre 2017	3 340 kWh
Centre de Loisirs et de Culture	Eybens	13 novembre 2017	3 610 kWh
École du Bourg	Eybens	13 novembre 2017	3 160 kWh
Église St-Ferjus	La Tronche	20 novembre 2017	3 590 kWh
École Coteau	La Tronche	26 décembre 2017	3 670 kWh
Salle polyvalente A. Martin	Échirolles	4 janvier 2018	3 050 kWh
Logement Couturier	Échirolles	4 janvier 2018	3 960 kWh
École primaire Malherbe	Grenoble	7 février 2018	3 560 kWh
École primaire Clémenceau	Grenoble	19 février 2018	3 560 kWh
École primaire Menon	Grenoble	19 février 2018	3 290 kWh
École primaire J. Racine	Grenoble	19 février 2018	3 310 kWh
* chaque toiture = 60 m <sup>2</sup> ≈ 9 kWc		<b>Production totale</b>	<b>42 090 kWh</b>

Nous avons participé à Grenoble, Echirolles et Saint Martin d'Hères à la deuxième Biennale des villes en transition au premier trimestre 2019 durant laquelle nous avons organisé des projections du film « Après Demain » et participé à des ateliers. Nous avons organisé en 2019 5 nouveaux apéros solaires à Grenoble, Fontaine, Echirolles et La Tronche sur un rythme constant.

Ces évènements sont couplés avec le travail de lancement de groupes locaux. Ces groupes locaux ont vocation à mobiliser des citoyens dans leur commune pour monter leurs propres projets de toitures solaires sur les toitures qu'ils identifient. Ces groupes locaux analysent le potentiel des toitures et pourront mener leurs propres projets avec le soutien des groupes de travail existant depuis le lancement d'EYC.

Un premier groupe local a été lancé à Fontaine. Nous travaillons actuellement au lancement d'un groupe local à Echirolles. Des actions sont également en cours en vue de lancer des groupes locaux à Grenoble et dans la zone de La Tronche et de Varcis Allières et Risset. Certains projets de copropriétés pourraient être également mis en œuvre avec un mode de fonctionnement de type groupe local.

Nous accueillons depuis mars Mme Khedidja Kahoul en stage en alternance dans le cadre de la formation « chargé de projet Énergie et bâtiments durables » qu'elle suit à l'ASDER à Chambéry. L'action de Khedidja se focalise sur l'émergence d'une dynamique locale à Echirolles.

Les projets de toitures photovoltaïques bloqués en 2018 ont été relancés à marche forcée pour ne pas être pénalisés par les retards administratifs du second semestre 2018. Nous travaillons actuellement à la réalisation de 5 toitures en 2019 pour une puissance pouvant aller jusqu'à 300 kWc. A date 3 toitures sont sécurisées : La Belle Electrique (Grenoble – 100 kWc), l'Ecole Paul Vaillant Couturier (Echirolles – 36 kWc) et la Maison des Sports (La Tronche – 36 kWc). Ces deux dernières toitures seront construites à l'été. Celle de la Belle Electrique devrait être construite à l'automne.

Nous étudions toutes les sollicitations reçues ces derniers mois afin d'identifier le pool de toitures à équiper en 2020. La philosophie étant de nous appuyer sur des groupes locaux et de fonctionner par grappes géographiques. Nous avons reçu des sollicitations pour de nouvelles toitures de la part de copropriétés mais aussi d'acteurs locaux tels que le SEDI (Syndicat Énergétique Départemental de l'Isère) ou l'OPAC38. Ces sollicitations qui concernent des copropriétés, des bâtiments neufs ou des projets en autoconsommation sont autant de nouveaux types de projets pour EYC. Nous avons commencé à nous organiser pour mieux traiter ces demandes et construire les outils pour les évaluer rationnellement.

Le groupe de travail sur l'organisation interne commence à porter ses fruits. Un GT exploitation/maintenance a été créé à partir du GT Technique pour suivre les toitures après leur mise en service. Par ailleurs un GT coordination qui regroupe le président ainsi que les coordinateurs des différents GT a été créé. Il a pour objectif que la connaissance complète et le pilotage des travaux menés au sein d'EYC soit plus collégial, que l'information et la coordination soit plus fluide entre les différents GT et le conseil de gestion. Enfin, tous les mois et demi les différents GT se retrouvent en inter GT pour fluidifier la diffusion de l'information, aligner les positions, accélérer les prises de décisions opérationnelles et tisser du lien entre les bénévoles.

11

Nous avons rencontré en janvier la société participative FORESTENER qui développe des projets participatifs de réseau de chaleur en Isère et dans les deux Savoies. Sur le territoire de la Métropole de Grenoble 3 projets sont d'ores et déjà prévus à Quaix en Chartreuse (1) et à Sassenage (2). Nous avons convenu qu'EYC soit le représentant local de FORESTENER en charge de la mobilisation des citoyens pour financer localement ces projets. Le projet de Quaix en Chartreuse sera le premier réseau de chaleur citoyen de l'Isère. Ce mode de fonctionnement doit renforcer la notoriété et l'attractivité d'EYC, augmenter notre impact et rendre plus robuste notre modèle économique en diversifiant les projets. Il nous permet également de tester un mode de fonctionnement dans lequel les aspects techniques sont gérés par un bureau d'étude (logique de professionnalisation de certaines tâches critiques), dans lequel les bénévoles d'EYC se concentrent en premier lieu sur la mobilisation citoyenne, notre action pouvant s'élargir en coopération avec FORESTENER en fonction de notre montée en compétence.

Enfin, un important travail de convergence et de rédaction de la fiche action GREAT a été réalisé en partenariat avec Grési21 et Buxia Energies jusqu'au dépôt du dossier auprès de la caisse des dépôts et consignation le 26 avril. La fiche action pose pour EYC notre ambition de déployer 4 MWh de projets renouvelables d'ici 2023. Pour être en mesure de réaliser cette ambition, EYC demande d'une part une subvention d'autre part du capital. La subvention demandée serait de 60 k€ sur 3 ans pour nous aider à financer de l'AMO auprès d'Enercoop Rhône Alpes pour accélérer et professionnaliser certaines étapes clés de développement des projets. La demande d'apport de capital est demandée à l'état qui apporterait 500 k€ en 3 temps (100 k€ en 2020, 200k€ en 2021, 200 k€ en 2022/2023). Cet apport de capital de l'état est complété à minima par des levées de fonds similaires à réaliser sur le territoire ou auprès d'acteurs de la finance solidaire tel que nous le permet le label ESUS. Si la fiche est validée par la Caisse des Dépôts et Consignation, des négociations s'engageront au second semestre pour définir les modalités exactes d'obtention des soutiens.

Au-delà de ces demandes de soutien, le travail mené avec Grési21 et Buxia Energies doit nous permettre de travailler plus étroitement ensemble à la maille du bassin de vie pour accélérer nos apprentissages, diffuser les bonnes pratiques, augmenter notre capacité d'action, mutualiser des moyens et professionnaliser nos sociétés en tenant compte des spécificités de chacun.

## 11. Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Dans la continuité de son schéma directeur énergétique établi il y a près de 2 ans, la Métropole de Grenoble a notamment défini son plan solaire. Dans le cadre de ce plan, la Métropole va mener des actions pour promouvoir l'installation de panneaux photovoltaïques sur le territoire et structurer la demande des particuliers et des entreprises.

Energ'Y Citoyennes est pressenti comme l'un des outils du territoire pour réussir le déploiement effectif de productions renouvelables. Ce rôle est pressenti mais n'est pas dû. Pour jouer un rôle dans ce plan, nous devons prouver que nous sommes capables de mener à bien de manière continue et professionnelle l'installation de surfaces photovoltaïques significatives au regard des objectifs globaux de la Métropole de Grenoble.

A ce titre, en interne, EYC doit finir dans les mois qui viennent de réorganiser son fonctionnement opérationnel en clarifiant les rôles et devoirs de chacun des groupes de travail et des groupes locaux. Il est très important de réussir dès 2019 le lancement de plusieurs groupes locaux avec des règles du jeu claires en particulier en termes d'analyse de la rentabilité cible des projets avant une généralisation de la démarche sur l'ensemble du territoire.

2019 marque le démarrage de la diversification d'EYC avec FORESTENER. Cette première diversification étant cohérente avec notre objet social, notre philosophie et nos objectifs de rentabilité, elle a pu être décidée rapidement de façon opportuniste. Désormais notre diversification va se poursuivre mais il nous faut en clarifier les conditions acceptables par tous.

12

En effet, par exemple, le potentiel de projets de toitures entre 100 et 500 kWc pourrait être conséquent. Mais ce type de projet est soumis à des appels d'offres organisés par la CRE (Commission de Régulation de l'énergie). Nous ne sommes pas en mesure de développer seul ces projets qui présentent un risque conséquent en phase de développement. Par ailleurs de tels projets nous engageront à travailler de façon plus étroite avec le secteur privé pour accéder au foncier. Nous devons d'une part clarifier quelles sont les conditions auxquelles nous travaillerons avec les acteurs privés. Nous devons également tester un développement en commun avec le mouvement Enercoop pour être en mesure de gérer les risques. Ce mode de fonctionnement en partenariat avec Enercoop Rhône Alpes, FORESTENER voire Energie Partagée fait parti de notre enjeu de professionnalisation.

Le risque pour EYC n'est pas tant de disparaître que d'être marginalisé. La mission d'EYC n'est pas seulement de développer des projets qui ne pourraient pas se faire sans nous mais aussi de faire en sorte que les citoyens du territoire aient voix au chapitre dans la transition énergétique de notre bassin de vie. Cette transition nous impactera tous. EYC peut être un outil pour les citoyens et par les citoyens afin que chacun ait le choix de s'impliquer à sa mesure.

Cette diversification des types d'énergies et des types de projets, ainsi que la fin en 2020 du projet Solaire d'ICI va impacter rapidement notre communication. Nous devons faire comprendre que nous ciblons plusieurs types d'énergies et de projets. Nous devons mieux faire apparaître le nom d'Energ'Y Citoyennes qui va se substituer à Solaire d'ICI. Nous devons donner leur place aux projets des groupes locaux pour que chacun puisse s'approprier les projets sur sa commune et dans son quartier.

Il est probable que nous allons élargir la liste de nos partenaires. Ainsi, par exemple, le SEDI, en plus de nous avoir proposé d'investir dans un projet qu'il a développé, envisagerait de rentrer au capital et de mettre en place des mécanismes financiers pour nous aider à accélérer le financement de nos projets en parallèle des levées de fonds.

L'argent est le nerf de la guerre. Nous avons beau mettre tout le bénévolat du monde, les projets d'énergie renouvelable (et de maîtrise de l'énergie demain) ne sortiront de terre que si nous avons les moyens de les financer. Le projet GREAT s'il aboutit tracera un chemin de partenariat entre les citoyens, les collectivités locales et l'état pour donner de l'ampleur à notre développement et renforcer notre crédibilité. Dans le cas où la candidature grenobloise serait retenue, nous aurons une phase de négociation avec la Caisse des Dépôts et Consignation qui devrait courir de septembre 2019 à l'été 2020.

Mais les subventions et apports de capitaux publics que nous arriverons à mobiliser, les astuces que nous mettons en œuvre pour faire aboutir les projets restent limités dans leurs potentiels.

Si nous voulons vraiment avoir un impact et démocratiser la transition énergétique sur le territoire, nous devons comprendre comment mobiliser plus les associés existants ou à venir pour que chacun ait envie d'investir dans l'avenir énergétique de notre territoire. Ce n'est pas simple de s'approprier l'urgence qu'il y a à agir. Le changement climatique est un doux euphémisme qui endort les velléités de passage à l'action et masque la crise réelle que représente l'effondrement climatique. Et même si plus de 10 000 personnes ont participé aux récentes marches pour le climat à Grenoble, la culture d'investir pour le développement de son territoire n'existe pas. Nous devons construire rapidement cette culture en donnant du sens à notre action. Nous devons montrer que ça marche y compris via du dividende et l'augmentation de la valeur des parts qui sont des outils pédagogiques forts.

13

A ce titre nous démarrerons en 2019 une campagne de levée de fonds pour financer les projets prévus. Pour rappel, le financement de la Tranche 2 complète commande d'investir de l'ordre de 400 k€ en capital, ce qui revient à devoir encore lever de l'ordre de 300 k€ entre 2019 et 2020. Nous ne sommes pas encore sur le bon rythme pour y arriver. Nous avons donc besoin de progresser rapidement en termes de méthodologie et d'efficacité. Nous aurons besoin du soutien de tous nos associés pour y contribuer, la relayer et la promouvoir afin que chacun sache que pour l'énergie aussi, produire et consommer local c'est possible et vital ! Si vous souhaitez y apporter votre pierre, vous êtes les bienvenus.

**Julien Robillard**  
**Président du Conseil de Gestion**